

## \* LA LÉGITIMITÉ DE SACRES EN NOTRE TEMPS D'HÉRÉSIE UNIVERSELLE EN DEHORS DE L'ACCORD DE ROME.

Par M. l'Abbé L. Coache (Moulin du Pin - 53290 BEAUMONT PIED DE BŒUF)

Dans cette brochure de 16 pages, l'Abbé Coache examine, en canoniste, l'objection que l'on a faite aux sacres du 30/06/1988 : les nominations épiscopales seraient réservées de droit divin au Pape. Il montre très clairement que le Pape peut se réserver ce droit de nommer les évêques : c'est un **droit**, ce n'est pas une **obligation de droit divin**. Ainsi donc la capacité de réservation de la nomination des évêques a son origine dans le droit divin (le pouvoir de suprématie du Pape), mais **l'exercice est de droit ecclésiastique**.

L'histoire montre d'ailleurs que, **pendant des siècles** le Pape ne se réservait pas ce droit de nommer les évêques. L'auteur fait justice de l'explication peu canonique de Dom Gréa d'une "présomption d'acceptation de la part du Pontife romain" : une telle présomption passée dans la pratique courante, pendant des siècles et sur presque tous les territoires, n'a pas de sens canonique.

On ne peut pas dire non plus que ces sacres accomplis en dehors du Pape l'étaient "per delegationem" : la délégation suppose une transmission de pouvoir à des personnes déterminées.

Quant à dire que le Pape "confirmait" après coup la nomination canonique d'un évêque, il ne peut s'agir que de reconnaissance (puisque le sujet jouissait déjà de la juridiction) et non pas d'une collation de juridiction.

Cet argument, qui s'appuie sur la pratique de l'Église pendant des siècles, est proprement **un argument de Tradition** et il est donc très solide. Nous aurons l'occasion, dans le prochain numéro de la revue, de développer cet argument au sujet de la liberté religieuse et nous exposerons alors toute la force de "l'argument de Tradition".

Nous espérons aussi pouvoir exposer dans le cadre de cette revue l'excellente étude de M. l'Abbé Mura qui expose un argument théologique très solide pour répondre à cette objection "de la nomination des évêques réservée de droit divin au Pape". Son étude n'existe qu'en allemand, et nous envisageons d'en publier prochainement une traduction française dans "le Sel de la terre".

\* "De Rome et d'ailleurs" n°113, p.9, Liberté religieuse - Le sophisme de l'immunité de contrainte.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**